



**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
Jeudi 15 février 17h30 – La Bastide de Sérrou
COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE (*)**

Le Comité syndical du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni le 15 février 2023 à La Bastide de Sérrou sous la Présidence de Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNR.

* Le Président a signé les **contrats Bourgs-centres 2022-2028** en déclinaison du Pacte Vert Occitanie avec les maires des communes de Castillon-en-Couserans, Sainte-Croix-Volvestre, Seix et Oust, la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et la Directrice du CAUE de l'Ariège.

Les contrats « Bourgs-centres » visent à apporter une attention particulière **aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional.**

Préparé et finalisé avec le concours du SMPNR, de la Région Occitanie, du Département de l'Ariège, du CAUE de l'Ariège, de l'UDAP et de la Sous-préfecture de Saint-Girons, chaque contrat est co-signé par la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, le CAUE de l'Ariège et le SMPNR.

* **Biodiversité** : L'association FREDON Occitanie a présenté le label « Engagé pour le végétal » au Comité syndical. Il s'agit d'une charte régionale basée sur une démarche de progrès, destinée aux collectivités ou propriétaires privés et qui vise la **gestion écologique des espaces végétalisés : parterres, stades, arbres d'ornement...** Galey et Loubières, communes du PNR ont été labellisées en 2023 et **les communes intéressées peuvent candidater à partir de mars 2024.**

Pour plus d'informations, contacter Yannick Barascud, Coordinateur du Pôle Biodiversité, Agriculture et Territoires – 06 75 27 73 52 ou y.barascud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

* **Finances** : Le Comité syndical a voté le **budget primitif 2024, qui se veut plus ambitieux sur le programme d'actions** : 31 actions à mener à hauteur de plus d'1,5 M€ financés à 74%, orientées autour des grands axes suivants : **développer le territoire, valoriser l'espace et les paysages, préserver la biodiversité et l'agriculture, poursuivre la mise en œuvre de la Charte 2025-2040.**

Le Budget 2024 du SMPNR s'équilibre sur un total de 2 487 K€ en fonctionnement et investissement. L'ensemble se réalise dans le respect et la limite des ressources prévisionnelles : le Budget primitif 2024 ne prévoit pas d'augmentation des cotisations statutaires, ce malgré l'inflation et les augmentations statutaires de la masse salariale.

* Le Président a annoncé qu'il venait de recevoir, la veille au soir du Comité syndical, **l'avis du préfet de région sur le projet de Charte 2025-2040**, dans sa version de novembre 2022. L'avis du préfet prend en compte les avis de la Fédération des PNR et du Conseil National de Protection de la Nature, livrés en mai 2023.

Cet avis, favorable, permet d'assurer la suite de la procédure. Les prochaines étapes et le calendrier prévisionnel de la révision de la Charte 2025-2040 ainsi que l'enquête publique à venir ont été présentés au Comité syndical.

Les documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>.

* Le Président a présenté au Comité syndical **l'identification des Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAErR)**, réalisée par les communes en réponse au courrier adressé le 24 juillet 2023 par le Préfet de l'Ariège aux élus. Ce courrier recommandait de « rechercher prioritairement les zones déjà artificialisées (toitures, friches, anciennes décharges, parking, ...) qui pourraient faire l'objet de projets photovoltaïques ou de réseaux

(*) Ce document ne constitue pas le compte-rendu officiel, qui sera disponible après approbation lors de la prochaine réunion.

de chaleur, filières qui présentent les potentiels les plus importants dans notre département ». Le Président a rappelé que ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz, la géothermie, le bois-énergie, etc.

Les textes réglementaires concernant les ZAEnR ont été présentés, ainsi que les dispositions de la Charte actuelle et de la future Charte du PNR concernant les différents types d'énergies renouvelables. Ces informations doivent permettre de donner un cadre à l'avis du SMPNR sur les différentes propositions.

L'étude des propositions aboutit aux données suivantes :

16 communes ont proposé des ZAEnR (10% des communes du PNR) et 53 ZAEnR :

- Eolien : pas de proposition
- Biomasse : 3 ZAEnR réseaux de chaleur
 2 ZAEnR méthanisation
- Hydroélectricité : 4 ZAEnR pour rénovation et 3 ZAEnR pour création
- Photovoltaïque sur toiture ou ombrières de parking : 31 ZAEnR
- Photovoltaïque au sol sur ancien site industriel, site dégradé : 4 ZAEnR
- Photovoltaïque au sol sur site agricole, naturel ou forestier : 3 ZAEnR
- « Agrivoltaïsme » (attention définition) : 4 ZAEnR
- Photovoltaïque au sol ou solaire thermique pour besoin industriel : 2 ZAEnR

Le Comité syndical a rendu un avis favorable aux propositions de ZAEnR répondant aux principes de la Charte du PNR. Il s'agit de la grande majorité des propositions.

Dans les autres cas, les communes seront contactées par les services du PNR afin d'étudier les dossiers et de pouvoir les accompagner en application de ces principes.

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu au printemps. Elle sera notamment consacrée au projet de Charte 2025-2040 du PNR.